

Image not found or type unknown



Republication de contenu sur ??????

Par **Rohr**, le **31/12/2024** à **18:03**

Bonsoir,

Je vous écris car j'ai besoin de renseignements. En effet, j'ai créé un compte ????? afin de créer du contenu monétisé. Ce contenu est de la publication de contenu d'autres créateurs de contenu afin de promouvoir leurs contenus. Je me demandais alors si la republication de contenu en créditant les auteurs était autorisée.

Cordialement,

Par **Isadore**, le **31/12/2024** à **18:08**

Bonjour,

C'est interdit sans la permission des auteurs (que vous avez intérêt à formaliser par écrit) : c'est un délit (contrefaçon).

C'est autorisé avec la permission des auteurs, dans le respect des conditions d'utilisation de la plateforme.